



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA MEUSE



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-12

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 4 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
Nombre de délégués :	
Titulaires	53 Titulaires
Suppléants	53 Suppléants
Présents	29 Présents
Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M Philippe CLAUDE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)
Mme Inès DE MONTGON
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M. Sébastien PAULET
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENNAIRE
M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M
LIEBEAUX
M. Yannick ROSSATO
M. Eric GILLARDIN
M. Michel NORMAND
Mme Elie PERRIOT (représente Mme DENIS)
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Jean Philippe WOITIER
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2023

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-12

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2023

Le payeur départemental nous a transmis le compte de gestion 2023. Ce compte de gestion présente en tout point des résultats identiques au compte administratif 2023.

Constatant la conformité du compte de gestion pour l'année 2023, établi par le Payeur Départemental des Ardennes, avec le compte administratif, lesquels présentent les soldes suivants :

- Un excédent de clôture de 105 471,98€ en section de fonctionnement
- Un excédent de clôture de 1 129 143,04€ en section d'investissement

*Après avis du Bureau Syndical,
Il est proposé au Comité Syndical :*

- **D'APPROUVER le compte de gestion pour l'exercice 2023.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS